

CHRÉTIENS DIVORCÉS

Chemins d'Espérance



EDITO

En novembre
dernier, le pape
François, ayant

exprimé sa décision de réunir un synode extraordinaire sur la famille, en octobre 2014, a fait envoyer un questionnaire aux évêques du monde entier, à charge pour eux de recueillir auprès des prêtres et des fidèles, des réflexions sur les thèmes abordés. Beaucoup de diocèses en France n'ont pas trop transmis ce questionnaire et la grande majorité des fidèles qui pratiquent mais ne lisent pas un journal catholique, ignore l'existence de cette consultation. Divers mouvements et associations se sont au contraire emparés de cette possibilité toute nouvelle de dire le sentiment des chrétiens, surtout en ce domaine qui les concerne au plus près. Enfin ! La parole était donnée à tout chrétien ; l'espérance se revivait.

L'association 'Chrétiens-Divorcés, Chemins d'Espérance' a demandé à ses membres de répondre au point IV du questionnaire : "Sur la pastorale pour affronter certaines situations matrimoniales difficiles."

c) Les séparés et les divorcés remariés sont-ils une réalité pastorale importante dans votre Église particulière ? Comment affronter cette réalité au moyen de programmes pastoraux adaptés ?

d) Dans tous ces cas, comment les baptisés vivent-ils leur situation irrégulière ? Ils en sont conscients ? Manifestent-ils simplement de l'indifférence ? Se sentent-ils écartés et vivent-ils avec souffrance l'impossibilité de recevoir les sacrements ?

e) Quelles sont les demandes que les personnes divorcées et remariées adressent à l'Église à propos des sacrements de l'eucharistie et de la réconciliation ? Parmi les personnes qui se trouvent dans ces situations, combien demandent ces sacrements ?

f) La simplification de la pratique canonique pour la reconnaissance de la déclaration de nullité du lien matrimonial pourrait-elle offrir une réelle contribution positive à la solution des problèmes des personnes concernées ? Si oui, sous quelles formes ?

g) Existe-t-il une pastorale spécifique pour traiter ces cas ? Comment cette activité pastorale se déroule-t-elle ? Existe-il des programmes à ce propos au niveau diocésain et national ? Comment la miséricorde de Dieu est-elle annoncée aux personnes séparées et aux divorcés remariés ; comment le soutien de l'Église dans leur cheminement de foi est-il mis en acte ?

(suite page 17)



DOSSIER : SYNODE POUR LA FAMILLE

◀ Les divorcés remariés en France	2
◀ Situation irrégulière : exclusion	5
◀ Conséquences de la rigidité de l'Église	8
◀ Refus des sacrements et vie de foi	10
◀ Reconnaissance de Nullité	13
◀ Les demandes : écoute, accueil, temps de prière	16
◀ Remarques ou expressions particulières	20

LA VIE DE L'ASSOCIATION 20

LA VIE DES GROUPES 21

Les divorcés remariés en

Avec la consultation lancée par le pape François pour préparer le synode sur la famille, il semble que nous entrions dans une perspective nouvelle.

La question des "difficultés matrimoniales" - point IV - en fait partie.

La nouveauté de la perspective n'apparaît pas clairement, en ce qui concerne "divorce-remariage", car aucune solution n'est suggérée qui soit neuve.

Je voudrais contribuer ici à reprendre ce que pourrait être une ouverture dans l'appréhension des "difficultés matrimoniales" en France, et la façon dont l'Église, en demeurant fidèle à la Parole de Dieu, pourrait proposer des perspectives fécondes.

Pour une union matrimoniale durable

Je commencerai par poser le problème à partir de la vision qui sous-tend la position rigide de l'Église.

On dit pêle-mêle que le divorce "est condamné", qu'on n'a plus le droit de communier, qu'on n'est plus dans la norme. Je constate donc que cette impression traduit un discours qui est passé dans les mentalités, preuve que d'une part,

■ **l'Église a été efficace dans sa communication** puisqu'il n'y a pas de "police religieuse" comme il y a une "police nationale", et que d'autre part ;

■ **les fidèles ont accepté ce jugement** porté sur leur vie. Cela veut dire que parler de "difficultés matrimoniales" rejoint le sentiment que la situation idéale est celle d'un mariage durable. Je note cependant que cette attente n'est peut-être plus présente dans les nouvelles générations – ce serait du moins à étudier.

Je résume : les Français ont admis que l'Église porte un jugement négatif sur l'état de vie matrimonial non pérenne, mais le refusent et réclament une autre posture.

Vie chrétienne et communion

L'Église aurait pourtant les moyens de penser autrement son rapport au mariage et à la famille. En effet, le jugement qu'elle porte est cristallisé dans l'accès à la communion : si vous êtes "divorcé remarié", vous n'avez pas le droit de communier.

L'Église oublie de regarder que la pratique dominicale concerne de quatre à huit pour cent (au maximum !) des catholiques, et que les autres n'en vivent pas moins une vie chrétienne. Donc, "communier" n'est pas le tout d'une vie de baptisé, même si on peut considérer que c'en est un "sommet". Elle pourrait commencer par reconnaître une valeur positive à ce que vivent les catholiques "non pratiquants". Cela ne l'obligerait pas à relativiser la communion, mais à la placer dans un écosystème de vie chrétienne plus riche.

Un deuxième point de réajustement nécessaire est le type de raisonnement qui conduit à "interdire". Il sous-entend que le régime juridique l'emporte, en dernière instance, sur tous les autres. Pourtant, lorsque le pape Jean XXIII

déclare que le concile sera "pastoral", il annonce que la dernière instance, par-dessus les autres, sera le "soin des brebis". Il est tout à fait étrange, de ce fait, que les propos véhiculés par les clercs sur cette interdiction ne s'appuient sur aucun canon explicite : le Droit Canon ne dit rien de la situation en cause et n'édicte aucune interdiction. Cela signifie que **les clercs et peut-être des laïcs qui leur emboîtent le pas, se veulent "gardiens de la porte", bien plus que "soigneurs" du troupeau.** Nous sommes clairement dans l'optique d'une "tradition des anciens" dénoncée par Jésus dans l'Évangile (Mt 15, 1-9).

Je ne dis pas ici qu'il ne faut pas garder la porte, ni brader les conditions d'accès, mais qu'il faut évaluer ces dernières au prisme des bienfaits pour les fidèles. Le "souci pastoral" oblige à tenir compte des circonstances historiques, tandis que le respect de la norme bannit la contingence.

Ces deux raisonnements que je tiens concernant pour l'instant la posture de l'Église une fois que le MAL est fait. Il faudrait peut-être réfléchir ensuite au fondement de cette vision, à la manière dont elle est constituée et justifiée.

France

Un sacrement pour la relation ?

La vie matrimoniale durable, tout le monde en a conscience, est celle de la capacité des humains, homme et femme, à accueillir l'éternité dans leur vie concrète. Cela découle directement du dogme de l'Incarnation, qui déclare l'alliance indestructible, sans fusion de l'homme et de Dieu. Or, cette incarnation est vécue dans les personnes (les baptisés – c'est la doctrine du "caractère" irréversible du baptême), à l'image de la personne du Christ, qui est à la fois, Fils de l'Homme et Fils de Dieu. Par le mariage, l'Église en propose une extension sociale, elle déclare que la relation entre les deux personnes est signe du Christ. Le mariage est une figure sociale de l'alliance, et non personnelle.

On comprend la logique : si l'union matrimoniale est le lieu où naissent ou bien "seront élevés", ou encore "sont légitimés" les enfants, qui seront de futurs petits chrétiens, on peut déclarer que l'union, fait social public aboutit à une unicité, celle de l'enfant (personne) ; l'union est donc le signe visible de l'alliance, elle est une étape vers l'unification. Comme chacun

de nous porte en lui son père et sa mère, chacun de nous a en lui-même l'idée que l'union du père et de la mère le constitue dans son intégrité. Il n'y a rien, ici, qui soit opposé à la foi, au contraire : respecter l'enfant en respectant l'union qui le constitue est de haute tenue. Raison pour laquelle on reprend la Genèse (2. 24) : "Tous deux iront vers une seule chair".

Voilà qui est un peu en contradiction avec les autres sacrements : si l'Église décide que le caractère du baptême ne peut reposer que sur des personnes singulières, c'est bien pour éviter que l'on soit dépendant d'une STRUCTURE SOCIALE, parce que la foi est éminemment personnelle. C'est du reste ce qui est mis en œuvre pour l'ordination des clercs : ils sont clercs personnellement, et non par adjonction à une structure sociale. Maintenant, que deux baptisés décident de mettre leurs fois en commun pour magnifier et glorifier Dieu dans leur vie commune est un choix que l'on pourrait qualifier de "supplémentaire".



"Nous connaissons la coexistence inédite dans l'histoire humaine, de quatre générations simultanées."

Pour être logique, il faudrait que le mariage soit un choix de deux baptisés conscients de ce que le statut matrimonial sacramentel change par rapport à un statut "naturel".

Quel type de relation promouvoir ?

Ces considérations doivent tenir compte du contexte de nos sociétés. Cela conditionne bien des éléments pour le "pastorat", c'est-à-dire le souci de gouvernement dans la charité.

Nous sommes la première génération dans l'histoire humaine à connaître un tel allongement de la durée de la vie. Il implique une coexistence inédite de quatre générations simultanées ; on savait vivre avec trois, pas avec quatre. Cela signifie que la relation de fécondité est une période parmi quatre, et que lui donner un sens (une finalité) impose de réévaluer son rôle au sein des quatre. Jadis, cette période de fécondité revêtait une importance stratégique, puisque de sa réussite dépendait la survie des



"Très peu ont conscience de leur responsabilité de foi."

>>> trois générations : sans enfants, pas d'assistance pour vivre la vieillesse. Une relation matrimoniale avait pour premier objet, selon la doctrine de l'Église, le secours mutuel ; puis la fécondité ; enfin, la satisfaction ordonnée des pulsions sexuelles. Aujourd'hui, les deux générations du milieu subviennent aux besoins des deux autres. Le premier motif du mariage a donc disparu, surtout si on prend en compte la complexification de la solidarité sociale (variable selon les pays). La fécondité était pour une large part, de ce point de vue, une "épargne de précaution". De plus, l'exercice de la sexualité s'étend, grâce à cet allongement, bien au-delà de la période de fécondité. Faut-il cependant que l'Église se calque sur tout contexte culturel indistinctement ? La réponse est évidemment négative, car on court le risque d'une foi opportuniste, soumise à toutes les pressions humaines ; or, nous parlons ici d'une révélation divine.

Nouvelles perspectives

En réalité, le problème doit être assumé à sa source, la vision du mariage. Si l'Église pense que les mariés sont une figure indispensable de la vie du groupe

des fidèles, elle doit à la fois revaloriser cette figure, et admettre qu'elle est réservée à ceux qui y sont appelés. La théologie de l'appel doit jouer aussi pour cet état de vie.

Figure nécessaire : aujourd'hui, la liturgie du mariage n'installe pas les mariés dans un groupe quelconque, à la façon dont les néophytes ou les clercs sont installés dans un nouveau groupe. Les mariés ne sont pas appelés à manifester cette union humano-divine sociale, ils la gardent pour eux. Pourtant, dans la mesure où on parle de la famille comme une "ecclesiola", une petite Église, on devrait les mettre en évidence dans les célébrations, ainsi que leur confier une fonction dans la communauté chrétienne, pour rendre le sacrement effectif. C'est manifestement un point à revoir.

Figure élective : tous les fidèles ne sont pas appelés ou n'ont pas envie de répondre à l'appel d'une manifestation publique de leur état de vie marital. Comme le travail pastoral habituel le montre jour après jour, la plupart des fiancés n'ont pas du tout, ou très peu, conscience de leur responsabilité de foi. On devrait les accueillir dans leur désir d'une union stable, sans leur imposer le fardeau d'une sacramentalité revalorisée. Cette double figure rapproche le mariage de la vie religieuse, avec

les profès simples et les profès solennels. Or, les vœux n'ont jamais été considérés comme sacramentels. Pourquoi ne pas s'appuyer sur cette expérience pluriséculaire ?

A partir de cette révision, il est possible d'assumer autrement le rapport à l'échec, qui est, sur cet aspect de la vie des fidèles, mal emmanché. Pourquoi la rupture "consommée" (ce que signifie le remariage) serait-elle plus pathogène sur le plan de la communion que la délinquance financière répétée ou que l'égoïsme des riches ?

En inscrivant l'union maritale dans une double démarche, on ouvre les portes d'une historicité que la société contemporaine appelle de ses vœux. Les échecs, toujours regrettables et dommageables pour tous, sont parfois l'occasion d'une prise de conscience, d'une révélation sur ce qui est étrange en l'homme. Les sciences psychologiques et neurologiques nous en parlent avec force. La pénitence, comme chemin au cours duquel on assume cette étrangeté, permet de (re)construire la responsabilité personnelle, sous réserve qu'elle soit assortie d'une issue positive. Après tout, quel que soit le temps passé au fameux purgatoire, on en sort toujours vers le paradis... ■

Père Nicolas de Bremond d'Ars,
sociologue au Centre d'études
interdisciplinaires des faits religieux (CEIFR).

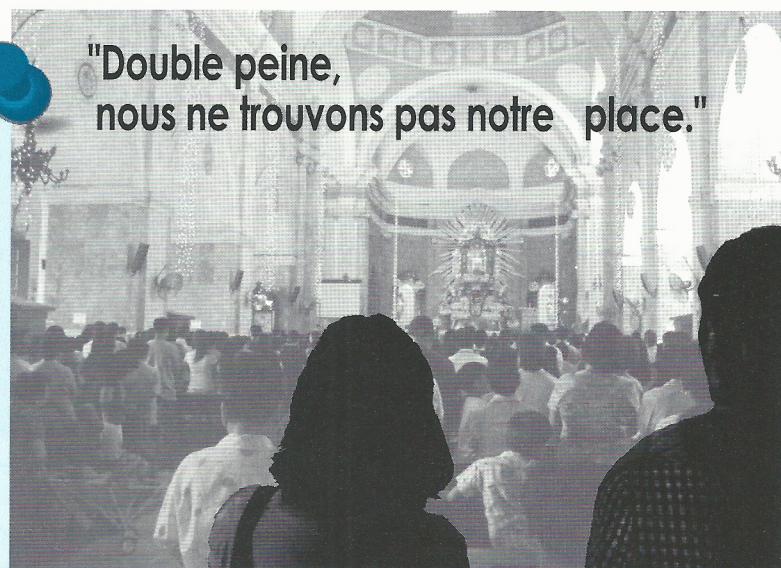
Situation **irrégulière** : **Exclusion**

Une fois encore vous nous demandez de témoigner alors que vous avez déjà des milliers de témoignages qui sont des cris de souffrance, cris sans fin car l'Église catholique est prisonnière d'un dogme.

A l'échelle de l'histoire, l'Église a montré qu'elle pouvait se réformer. Aujourd'hui, elle a une chance de porter un nouveau regard sur un monde qui a beaucoup changé. Il importe de vivre la foi et de recevoir la parole de Dieu dans l'intimité de sa conscience et non plus selon l'autorité unique des institutions ecclésiastiques qui montrent leurs limites.

Le chrétien divorcé remarié est soumis à la double peine. Il peut avoir subi le divorce sans le demander. Ensuite, on le prive des sacrements de l'eucharistie et de réconciliation alors qu'il a reçu le baptême. Même si sa conduite est exemplaire il ne peut communier alors que son voisin, auteur des pires luxures, des pires cruautés, sous couvert d'une société hypocrite, peut communier. C'est une situation devenue révoltante qui finit

"Double peine,
nous ne trouvons pas notre place."



par décourager le chrétien divorcé remarié. Où est son salut ? Comment vivre sa foi avec le statut d'exclu ? Quitter l'Église ou se rapprocher d'une autre religion plus ouverte sur l'accueil des divorcés remariés ?

Miséricorde, Rédemption, saint père François, donnez un sens à ces deux mots !
Robert.

Qui est exclu et aux yeux de qui ?

A ma connaissance, les séparés ne sont pas exclus de l'Église. Par contre les conjoints de divorcés le sont et ils ne sont pas mentionnés.

S'il s'agit des exclus aux yeux de la société – et je pense que c'est aussi dans ce domaine que Diaconia les voyait – alors on peut inclure les familles mono-parentales précaires dont le parent peut être séparé ou divorcé. De toute façon, je pense que toute personne fortement touchée par le

divorce se sent plus ou moins exclue, de sa famille, de la société ou de l'Église.

Geneviève.

La souffrance lors d'un divorce est profonde (sentiment de culpabilité par rapport à l'Église, dévalorisation de la personne, perte de repères); elle ne doit pas être alourdie par un rejet de la part de la communauté spirituelle.

Les baptisés en situation irrégulière vivent très mal leur situation. Celle du divorce d'abord, puisqu'en plus d'une

rupture matérielle, affective, sociale, psychologique, ils se retrouvent en rupture spirituelle avec une Église-institution qui les condamne et les rejette, au lieu de les aider à porter leurs souffrances.

Parfaitement conscients de la situation, ils en souffrent d'autant plus. Lorsqu'ils sont remariés, la double peine les accable, puisque sortis du divorce et reconstruits tant bien que mal, ils se trouvent interdits des sacrements d'eucharistie et de la réconciliation.

>>>

Situation **irrégulière** : **Exclusion**(suite)

>>>

Diocèse d'Orléans.

Quelle place ?

Comment la religion de la miséricorde et de la résurrection peut-elle tolérer de refuser l'accès au sacrement de pénitence et de la miséricorde de Dieu, d'autant plus que les situations sont diverses et qu'en nombre de cas, les personnes se sentent plutôt victimes dans leur divorce, sans parler de celles qui n'ont fait qu'épouser un divorcé ?

Comment une démarche d'amour sincère peut être condamnée de façon irrémédiable dans une religion de l'Amour ?

Christian et Nathalie.

Depuis mon divorce, même si je ne suis pas directement concernée du fait de ma situation "officielle" de célibataire (qui conserve toujours l'espoir de rencontrer un nouvel amour durable) je me sens "en marge" de l'Église puisque, par la force des choses, je ne vis plus le lien qui a été consacré par le sacrement de mariage. Je me sens de l'Église mais en situation non définie, ce qui me met très mal à l'aise.

Refuser les sacrements de l'eucharistie et de la réconciliation aux remariés me paraît inadmissible. Comment l'Église peut-elle considérer le divorce comme la seule faute qui ne permette pas la miséricorde de Dieu ? Comment refuser à ces croyants la grâce de ces sacrements qui pourrait leur donner plus de force pour vivre leur vie d'hommes et de femmes et de chrétiens ? A plus forte

raison, comment l'Église peut-elle pénaliser les personnes qui, n'ayant jamais été mariées, commettent la "faute" d'épouser un divorcé !

Dominique.

Divorcé depuis trente ans contre mon gré, j'ai été très traumatisé par cet échec. A l'époque les groupements d'aide aux divorcés n'existaient pas ou alors je ne les ai pas rencontrés, il y a donc un vrai progrès à ce niveau. N'ayant malheureusement pas la vocation du célibat, je vis en concubinage depuis vingt ans. Oui, le baptisé que je suis vit très mal sa situation. Depuis tant d'années, on me répète que j'appartiens à l'Église et que les sacrements me sont interdits. J'entends pourtant bien "Mangez-en Tous." **Une Église sans miséricorde ne me paraît pas Sainte ; j'ai une douloureuse incompréhension à ce sujet : les textes disent bien ce qu'on veut leur faire dire, mais la réalité est "PAS DE PARDON, PAS D'EUCARISTIE".**

Benoît.

Pour ma part, ce n'est pas cet aspect de mon nouveau statut qui m'a amenée à ressentir de la tristesse, du ressentiment et même de la colère. Si la communion spirituelle m'a à nouveau placée dans une position de retrait par rapport aux autres fidèles, la possibilité de recevoir une bénédiction, en me présentant au prêtre les bras croisés, me permettait de vivre cette Eucharistie intérieure avec sérénité. Mais cette sérénité n'a pas duré. La maladresse et le manque d'ouverture de certains prêtres l'ont bien malmenée et quelques mois

plus tard, la colère s'est immiscée dans mon cœur. Aujourd'hui, si ma foi est intacte, je ne trouve pas ma place dans l'Église, telle qu'elle est actuellement.

La position des divorcés, remariés ou pas, est déjà suffisamment inconfortable et douloureuse à vivre pour la grande majorité, alors, que veut dire la position actuelle de l'Église lorsqu'elle leur refuse non seulement la communion, mais aussi tous les autres sacrements ?

Nous n'avons commis aucun meurtre ! Nous nous sommes seulement rendu compte que nous faisons fausse route et que la relation avec la personne avec qui nous nous étions mariés n'était plus une relation vivante ni saine. **Dans bien des cas, il en va de l'équilibre psychologique de chacun, mais aussi des enfants nés de cette union.**

Béatrice.

Irréguliers !

Comment vit-on le fait d'être considéré par l'Église-institution comme une personne en **situation irrégulière** ? **Eh bien, le terme en lui-même sonne tout de suite comme l'exclusion d'un groupe qui, lui, se trouve dans la régularité.** Comment peut-on vraiment se sentir accueilli quand vous êtes en situation irrégulière ? Peut-être faut-il poser la question aux personnes immigrées en situation irrégulière ?

Je suis une de ces personnes en situation irrégulière de par mon statut

"Celui à qui on pardonne peu, aime peu."



de personne mariée civilement à une personne divorcée. Bien sûr que l'on peut prendre part à cette vie de l'Église, nous ne sommes pas vraiment exclus. Cependant chaque Eucharistie, je l'ai vécue pendant quinze ans comme une grande souffrance. Car ce Corps du Christ, cette Église qui se constitue lors du sacrement de l'eucharistie, eh bien, vous en êtes exclus. La sensation de solitude à ce moment-là est extrême. Combien de fois ai-je pleuré...

Je crois qu'il y a une phrase dans la Bible qui dit "celui à qui on pardonne peu, aime peu." (NDLR : Luc 7, 47) C'est la vérité même. En ce temps-là, je n'ai pu vivre que dans la colère, dans la tristesse. La souffrance chez moi provoque de l'agressivité.

Françoise.

Réconciliation

Le fait que les sacrements de l'eucharistie et de la réconciliation nous soient refusés est extrêmement douloureux pour moi. Alors, soit je communie en ayant mauvaise conscience, soit je ne communie

pas en me disant que je suis en contradiction avec cette parole que je viens de dire : "Seigneur, je ne suis pas digne de te recevoir mais dis seulement une parole et mon âme sera guérie." Si mon âme est guérie, je peux recevoir le corps du Christ.

Je trouve qu'il y a une certaine hypocrisie dans ce refus. Le Seigneur a pardonné à tant d'hommes.

Pour ce qui est de la Réconciliation, une fois où vraiment j'avais envie d'une confession, j'ai expliqué au prêtre ma situation, il m'a écoutée et à la fin m'a béni. Pourquoi est ce qu'un prêtre ne peut pas donner l'absolution alors que le Seigneur pardonne ?

Anne et Pierre.

Divorcée-remariée, un jour, un prêtre d'une autre paroisse que la mienne a refusé de me donner l'absolution. Ce refus me fit mal, me fit douter de tout : de moi, de ma relation avec Jean-Pierre, de l'Église. Je concevais cette réponse dans la logique de la loi, mais pas dans la logique de la foi. J'ai décidé de "chercher Dieu", de chercher sa réponse.

Je l'ai cherché en session, en pèlerinage. Jamais plus je n'ai voulu m'adresser à un prêtre inconnu.

Catherine L. C.

Comment faire ?

Il y a eu deux ou trois tentatives de rapprochement avec l'Église-institution, à l'occasion de la communion de nos enfants que nous avons baptisés et éduqués dans la religion catholique, par conviction (ce que nous n'avons jamais regretté). Je me suis heurtée à l'intransigeance de prêtres : "Vous connaissez la position de l'Église envers les divorcés remariés ? Changez votre vie maritale pour vous mettre en règle". Donc j'ai laissé tomber.

Par contre je suis une pratiquante très régulière de ma paroisse, je me nourris de la parole de l'Evangile – je me forme sans cesse, c'est un vrai bonheur pour moi, j'y trouve sens – Je m'investis aussi dans ma paroisse (service).

Mais je ne tente plus d'accéder à aucun des deux sacrements de l'Église refusés aux divorcés-remariés, la Réconciliation et l'Eucharistie. Par honnêteté vis-à-vis de moi-même, je rejette en bloc tout arrangement avec un prêtre, explicite ou implicite. Je constate souvent des prêtres bien malheureux de cette situation, se réfugiant derrière la règle de l'Église pour éviter de se trouver en contradiction.

Catherine G.

Conséquences de la rigidité de l'Église

Un a priori pèse sur les personnes divorcées, nombreuses à quitter l'Église et facilement qualifiées "d'indifférentes" alors que souvent elles ont été vivifiées par la rencontre du Christ et se sont engagées à sa suite...

Tout va bien

Après cinq années douloureuses, où chaque matin j'avais peur du jour qui se levait, je rencontrai un veuf avec trois enfants. Nous avons animé le catéchisme pour nos enfants respectifs. Je retrouvais des regards aimants et joyeux dans ma nouvelle paroisse. Notre curé nous a acceptés et redonné confiance. Enfin, j'ai pu déposer mes fardeaux. Lors des cérémonies pénitentielles bien souvent les prêtres m'encourageaient à me relever : **"Continuez votre chemin de foi."**

Catherine.

C'est alors que le couperet tombe

Après une formation de caté-relais où j'apprenais que je ne pouvais plus communier, j'allais voir, effondrée, notre curé : "Puisque le père V. avant moi, t'a donné l'autorisation de communier, je ne te l'enlève pas, agis suivant ta conscience. L'interdiction est justifiée puisque tu as détruit un ménage en te mariant."

C'était le début d'un long malaise, je me sentais coupable d'une grande faute. Une longue période a suivi où je n'allais plus communier quand il célébrait. La

culpabilité et ma peur vis-à-vis de lui, étaient de plus en plus lourdes. Malgré son invitation, je me voyais très mal aller recevoir sa bénédiction. Parfois, il s'avançait pour me bénir. A partir de là, rester à ma place ou m'avancer pour communier si un autre prêtre célébrait, ne me gênait plus. Néanmoins, j'évitais de m'avancer vers un laïc donnant la communion et connaissant ma situation, pour éviter de le mettre mal à l'aise.

Brigitte

La foi aidant, nous avons alors renoncé aux sacrements interdits en essayant de les vivre autrement. Nous fortifions notre foi au cœur de la vie paroissiale, par des lectures, des soirées prières, des week-ends de formation, des rencontres pour les divorcés, un groupe Bible, l'Eucharistie dominicale. Le Christ était présent et bien vivant dans notre vie.

Denis et Dominique

Comment rester en Église ?

■ **En trouvant des moyens** pour "continuer à communier sans communier ; En pratique, lors de la célébration dominicale, je quitte les lieux après le credo, après avoir remis

mon offrande à la quête. Puisque, je suis seulement invitée à la table de la Parole et pas à celle de l'Eucharistie, je m'en vais après avoir entendu la Parole de Dieu. Entendre "Dis seulement une parole et je serai guérie" m'est insupportable. A qui cette parole s'adresse-t-elle ? Qui guérit-elle ? Je préfère m'en aller plutôt que d'entendre cela."

Marie-Odile.

■ **En s'interdisant de vivre une nouvelle union** pour ne pas se voir refuser les sacrements et vivre dans la culpabilité, mais quelle tristesse !

Anne

■ **En vivant en frère et sœur**, avec le danger que ce choix ne soit réellement choisi que par l'un des deux.

Martine

■ **En acceptant de recevoir une bénédiction** : je me trouve ainsi associé aux autres membres de l'Église au moment de la communion.

Elisabeth.

Où sont les bons fruits ?

Je suis depuis quelque temps en grande colère. L'Église catholique n'avait pas d'état d'âme pour

m'utiliser pour le caté, faute de candidats. Je ne peux plus accepter sa position !

Denise.

L'interdiction provoque chez certains non plus un regret, mais une forme d'anorexie eucharistique avec tout ce que comprend le terme "anorexie".

Jean-François.

C'est très difficile à vivre. Il me devient **impossible de trouver les mots pour défendre l'Église quand elle est attaquée.** Il ne reste que l'Évangile à défendre, alors que faire ? Rester dans ces conditions ? peu en ont la force !

Martine

Où sont les bons fruits ? Je n'en vois que de mauvais : sentiment d'être mis à l'écart, rejet de l'Église, révolte, sentiment d'injustice, remise en cause de l'Église et perte de confiance. L'anesthésie finit par conduire à l'indifférence ou la "dérive protestante". Je règle tout par moi-même, C'est une affaire entre Dieu et ma conscience !

Bernard.

Abandon

"Peut-être la routine ou les événements de la vie ont-ils peu à peu fait grandir en nous des sentiments d'incompréhension, d'injustice, d'exclusion, constatant

la position ferme et fermée de l'Église à notre égard.

Malgré le soutien de nos amis chrétiens et de quelques prêtres autour de nous, la souffrance vécue pendant l'Eucharistie et les célébrations de Réconciliation, n'a fait que s'amplifier. **Il est devenu insupportable et un jour impossible, de participer à la célébration de la Cène.** Comment le Christ miséricordieux aurait-il pu partager le pain en excluant certains dont la vie n'était pas conforme aux règles dictées par des hommes ?

Nous nous sommes éloignés de l'Église trouvant des excuses dans nos vies personnelles pour tout lâcher. Cinq ou six ans après, nous en sommes aujourd'hui bien loin. Si un jour ma foi se réveille et me bouscule, je ne pourrai la vivre pleinement qu'en partageant le pain de l'Eucharistie et le sacrement de réconciliation, avec ou sans l'aval de l'Église. Le Christ, et son amour infini, sera mon seul juge.

Denis et Dominique.

Les difficultés familiales, avec des enfants longtemps sans emploi, ont

eu raison de ma vie en Église. Me démenant seule dans ce dilemme sans l'accompagnement que j'aurais pu espérer, la fatigue l'a emportée sur le désir de continuer avec le Christ. J'aurais eu besoin d'être d'abord accueillie avec mon histoire et mes contradictions sans que la loi soit mise en premier. Depuis plus de deux ans, j'ai tout arrêté : plus d'Église, plus de messe, plus de lien avec ma paroisse, de moins en moins de lien avec le Christ. Seule une amie de la paroisse continue à me donner son amitié.

Brigitte.

L'Église se prive

Loin d'être des tièdes, les "ratés de l'amour" sont des signes brûlant de la puissance de la résurrection quand ils prennent leur grabat et se remettent en marche en vérité...

A l'heure où l'on entend parler d'évangélisation sur tous les tons, **l'Église se prive de l'expérience d'un retour à la vie des divorcés et divorcés remariés, signes du mystère pascal à l'œuvre dans leur vie.**



DR

Refus des sacrements et vie de foi

Les témoignages reçus lors de l'enquête entrent bien en consonance avec ceux publiés régulièrement dans nos colonnes et avec les échanges dans les groupes de partage. Ils font ressortir l'écart croissant entre les attentes du peuple chrétien et leur Église. L'enseignement du Magistère n'est pas reçu et représente un obstacle presque insurmontable à la vie de foi des croyants.

Le refus de tout sacrement aux divorcés remariés et à leurs conjoints est vécu douloureusement comme une exclusion coupant de la source ; pour y accéder, vivre en frère et sœur est considéré comme irréaliste et la demande de se séparer inhumaine. *Comment une personne qui ne fréquentait pas l'Eucharistie et qui découvre la parole et la richesse de la vie sacramentelle à l'occasion d'une nouvelle union peut-elle comprendre l'attitude de l'Église à son égard ?* s'interroge l'un. *La sévérité de l'Église peut sembler antiévangélique* rajoute un deuxième. Et le troisième de conclure : *Ne parlons pas du soutien de l'Église aux divorcés, puisqu'il ne concerne que ceux qui ne l'ont pas quittée. De plus, si ce soutien ne consiste qu'à accepter une sanction, il n'intéresse pas les divorcés.*

Eucharistie, communion de désir

N'est-ce pas justement vers les malades et les pécheurs que Jésus est allé, avec qui il a partagé le pain, eux à qui il a donné sa vie en nourriture ? Si l'Eucharistie est signe de l'unité, le pain rompu n'est-il pas communion au Corps du Christ ? Puisqu'il n'y a

qu'un seul pain, nous formons tous un seul corps ; car tous nous participons à cet unique pain (1 Co 11, 16-17). **Comment alors dire que les personnes divorcées remariées, ne communiant pas, sont, elles aussi, le Corps du Christ ?**

En vérité, en vérité, je vous le dis, si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme et ne buvez son Sang, vous n'aurez pas la vie en vous (Jn 6,53). Est-ce que les personnes divorcées remariées n'ont plus droit à la vie ?

En édictant ces interdits, les dirigeants catholiques réservent les sacrements à ceux qui en "seraient" dignes. En se retranchant derrière ses lignes Maginot, ne voient-ils pas que l'Église est en train de perdre son sang avec la fuite d'une grande partie de ses fidèles. Quand nous disons à la messe « Seigneur je ne suis pas digne de te recevoir mais dis seulement une parole et je serais guéri », est-ce bidon ou bien croyons-nous au pouvoir guérisseur de la parole de Dieu ?

Il est souvent proposé aux divorcés remariés de recevoir une bénédiction au moment de la communion. Certains prêtres (ou laïcs) le font très chaleureusement, et rappellent aux

personnes que le Christ les aime ; d'autres sont mal à l'aise devant ces personnes arrivant les bras croisés et sont maladroits : il faut être solide pour ne pas se sentir exclus.

Sacrements : Eucharistie et Mariage

On peut s'interroger sur la superposition des justifications qui conduisent à une surévaluation du lien fait entre l'Eucharistie, sacrement de la Nouvelle Alliance et du Salut, centre et sommet de la vie chrétienne, et **le sacrement de Mariage, sacrement de l'Amour incarné et signe tangible des différentes facettes de l'Amour de Dieu, mais qui ne saurait être le sacrement de l'Alliance à l'égal de l'Eucharistie.**

Cette surévaluation revient à donner à la rupture conjugale des personnes divorcées la capacité d'altérer la Nouvelle Alliance et le Salut que nous apporte le Christ, ce qui est bien évidemment exagéré et immérité.

Réconciliation

Il est enseigné que Dieu est Amour, qu'il pardonne toujours, qu'il est à la portée de tous. Priver du sacrement de la réconciliation, c'est priver du



Qui donc est digne ?

bienfait du pardon, de sa grâce, la pierre angulaire de toute la vie chrétienne, en pleine contradiction avec le message de Jésus qui nous enseigne : "Pardonne-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés".

Ainsi, ce pardon que les personnes sont arrivées souvent à donner, celles-ci en sont privées. **Ce que l'Église nous demande de faire, elle-même n'en est pas capable !** Un autre témoignage nous formule une espérance et un conseil : Je mettrais en place tout de suite l'accès au sacrement de réconciliation : que la parole et le pardon circulent à nouveau, que la foi en un sacrement efficace et transformant soit bien réelle, que la grâce puisse se manifester pour de vrai et pas dans un mot vidé de son sens. Quelle délivrance !

Prescriptions non reçues...

Un témoignage relate comment peut être conjugué la position du Magistère, au plan pastoral : Dans une revue catholique, un prêtre écrit que le refus des deux sacrements peut être

considéré comme un bienfait pour le divorcé, car l'effort qu'il fait en se rendant à la communion ou en pensant à un impossible pardon lui permet de mieux comprendre que Dieu est amour ? Canular ? Non ! La sanction du non-accès à l'Eucharistie ou à la Réconciliation est extrêmement dure. Un quidam peut avoir tué, après repentance il pourra recevoir tous les sacrements. Sans aucun jugement, une personne en situation irrégulière est condamnée à vie, sans aucune possibilité de retour ou de pardon. Le bannissement des divorcés remariés des sacrements apparaît à certains comme un crime contre la communion des chrétiens.

... qui divisent la communauté ecclésiale

Nous avons l'impression d'être une catégorie de pécheurs à part. Chaque dimanche l'invitation 'Heureux les invités au repas du Seigneur' résonne douloureusement. Certains de nos proches sont plus choqués de ne pas nous voir aller communier que l'inverse. Il est même

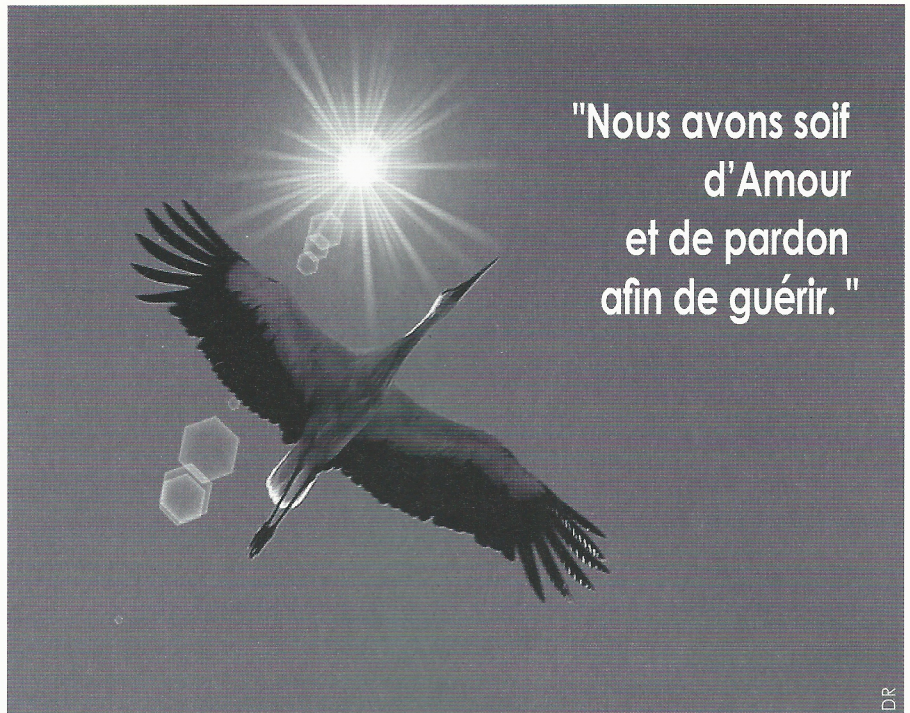
arrivé que certains n'y aillent pas en notre présence parce qu'ils ne s'en sentent pas plus dignes que nous. Nous nous retrouvons alors dans l'attitude paradoxale de défendre une position qui nous fait souffrir en leur disant d'y aller pour nous.

L'Évangile nous presse...

"Que celui d'entre vous qui n'a jamais péché lui jette la première pierre" (Jn 8, 1-11). À cette phrase, on objecte toujours que Jésus a dit à la femme adultère : "va, et désormais ne pèche plus". Facile comme raisonnement ! N'est ce pas ce que nous vivons à chaque sacrement de réconciliation ? Ne nous engageons-nous pas de surcroît avec la ferme résolution de ne plus offenser Dieu ? Y arrivons-nous ? Bien sûr que non ! Alors qui peut juger du cœur de l'autre, de sa bonne volonté, de la pureté d'intention de son cœur ?

... de changer de regard et de vocabulaire

Comme responsable d'un groupe de divorcés remariés ou non, j'ai >>>



"Nous avons soif
d'Amour
et de pardon
afin de guérir."

>>> rencontré des gens animés d'une foi profonde, pour qui l'épreuve du divorce est l'occasion d'un remarquable chemin d'espérance, loin de la tiédeur des gens 'comme il faut'.

Un divorcé remarié qui ne vit pas la continence n'est pas autorisé à recevoir les sacrements car il est en état de péché permanent qui fait scandale, même s'il est continent d'ailleurs, car il n'est pas écrit sur son front qu'il ne couche pas avec son conjoint.

Ce qui me paraît scandaleux est le manque de miséricorde de notre Église, sa condamnation sans égal envers des hommes et des femmes qui sont déjà en grande souffrance humaine.

Leur situation ne relève-t-elle pas plus de la blessure de vie que de la volonté consciente de pécher et d'enfreindre le commandement divin ?

Nouveau couple incité à se séparer ?

Pouvoir choisir son conjoint ressort d'un droit premier conforme au droit naturel. Pourtant Jean Paul* Il a demandé aux personnes remariés de "remplir l'obligation de la séparation".

Faudrait-il donc que les personnes qui ont rebâti leur vie se séparent, divorcent encore aux yeux de la loi ? Que la personne divorcée retourne avec son conjoint d'origine ? Il est vrai qu'ainsi elles auraient accès au sacrement ! Alors, je le confesse, je ne crois pas à ce visage de Dieu !

**Familiaris Consortio, n°84.*

Miséricorde,

Après le divorce, j'ai continué à communier ; et quand j'ai rencontré mon nouvel époux, je n'ai rien changé à ma pratique. Puis un prêtre m'a dit que je n'avais plus le droit de communier. Je me suis donné un an sans communier, pour trouver la paix. Au bout d'un an, n'étant pas en paix, j'ai recommencé à communier en priant le Seigneur de m'envoyer sa miséricorde : "Seigneur, que cette communion n'entraîne pour moi ni jugement, ni condamnation, mais me conduise à la guérison."

Mon mari étant décédé, j'ai pu avoir accès au sacrement de pardon, après quinze ans sans confession. J'en ai éprouvé une grande paix.

Une Église, portes ouvertes

La position ecclésiale ressemble au vieil adage des juristes, *dura lex sed lex* - la loi est dure, mais c'est la loi. Pour tous, quel gâchis ! La souffrance des chrétiens divorcés est réelle et violente. C'est justement au moment de l'épreuve que nous avons le plus besoin de la présence de l'Église et des sacrements de l'eucharistie et de la réconciliation. Nous demandons non pas la facilité et le renoncement aux valeurs chrétiennes mais bien le pardon avec un regard d'Amour et de miséricorde. Nous demandons à être respecté dans le langage employé, à pouvoir nous sentir encore vivant et faisant pleinement partie de l'Église, sans jugement, une Église maternelle, les portes grand-ouvertes envers les pécheurs, ainsi que l'Évangile nous y invite dans diverses paraboles comme le retour de l'enfant prodigue et la brebis perdue, ou encore comme Zachée qui redonne au quadruple ce qu'il aurait volé. **Nous avons soif d'Amour et de pardon afin de guérir.**

Reconnaissance de Nullité

Une seule personne a témoigné avoir reçu son certificat d'état libre après que son sacrement de mariage ait été reconnu nul. Elle n'a jamais pensé que c'était son mariage qui était ainsi nul mais bien le sacrement : son mariage n'a jamais été signe de l'amour du Christ pour son Église. D'ailleurs, elle pose la question : "Comment deux êtres pécheurs peuvent signifier l'amour parfait du Christ pour son Église ?"

L'état actuel de la procédure

La procédure actuelle de reconnaissance de nullité est perçue comme douloureuse, déstabilisante, très partielle. Elle est en outre ressentie comme une hypocrisie et une négation de ce qui a été vécu par le couple.

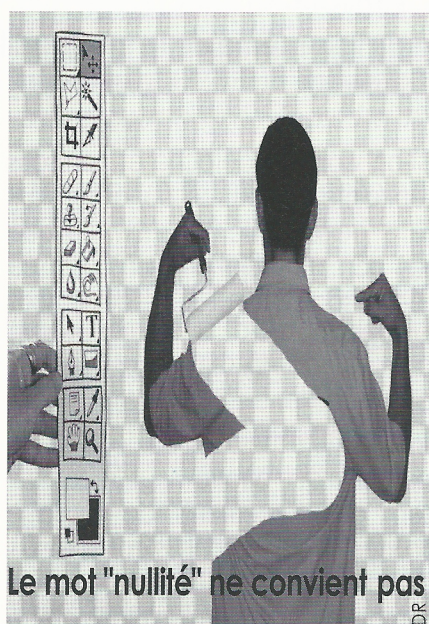
Cette démarche entraîne souvent de multiples dégâts sur tous les plans, personnels, familiaux, ecclésiaux et, in fine, risque de jeter le soupçon sur la validité de tout mariage religieux :

■ **dégâts personnels** : obligeant à se replonger dans une période difficile de sa vie, la procédure peut s'avérer très coûteuse, tant au niveau psychologique que moral et spirituel, et l'aléa du résultat de la procédure peut conduire à des déceptions à la hauteur de l'espérance qu'on y a mise.

■ **dégâts familiaux** :

- pour l'ex-conjoint : cette demande peut ranimer le conflit, l'ex-conjoint ne comprenant pas toujours les raisons de cette procédure ;

- pour les enfants : ils craignent que la "guerre" ne recommence entre



leurs parents et ils peuvent percevoir la reconnaissance de nullité comme une forme de délégitimation ;

- le nouveau couple : la procédure fait resurgir l'ex-conjoint dans la nouvelle relation conjugale et pose la question de la validité du nouveau couple ;

- pour les familles : les relations entre les deux familles risquent à nouveau de s'enflammer, ce qui est dommageable pour tous et en particulier pour les enfants.

■ **dégâts ecclésiaux** : en cas d'échec,

l'institution peut être soupçonnée d'intransigeance ; en cas de réussite, les décisions étant si peu homogènes selon les diocèses et les pays, au mieux on se dit que c'est une loterie. On voit la perte de confiance en l'institution qui risque d'en résulter !

Enfin, la possibilité de pouvoir déclarer un mariage nul est en soi très dangereuse. En effet, pour tout couple en situation régulière, un doute peut s'installer : notre mariage est-il valide ?

Hugues.

L'annulation du Mariage n'est une solution envisageable que lorsque l'un des époux n'a pas été libre de son choix lors de l'échange des consentements

Diocèse d'Orléans.

Cet artifice juridico-canonique me révolte et relève pour moi du pharisaïsme : comment oser imaginer qu'on puisse effacer, considérer comme nul l'engagement pris antérieurement et aboutissant à un échec ?

Joseph.

Le mot "nullité" évoquant soit l'idée d'annulation, soit celle d'effacement total de ce qui a été vécu, ne convient pas. Après dix-huit ans de mariage et

>>>

Reconnaissance de Nullité (suite)

>>> trois enfants, je trouve que c'est de l'hypocrisie, si ce n'est de la tartufferie, de demander la reconnaissance de la nullité du lien matrimonial, même si un ex-conjoint s'est marié à l'église pour faire plaisir.

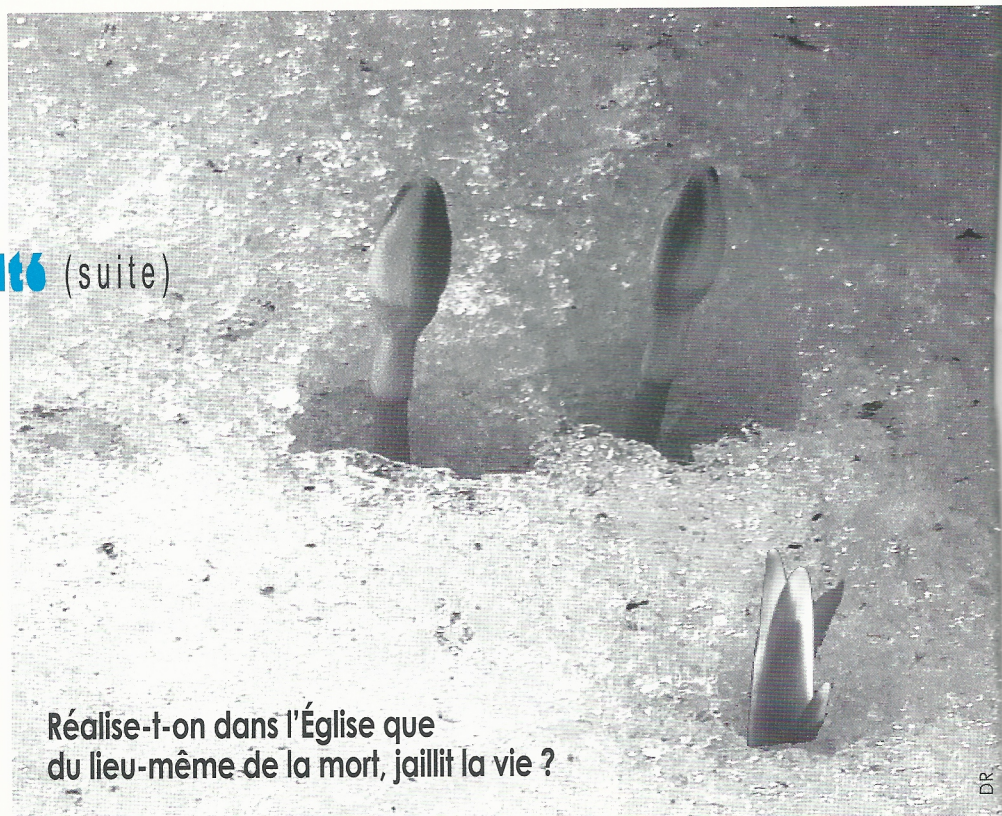
Charente.

Face à l'impossibilité ou au refus de demander la reconnaissance de nullité de leur sacrement de mariage, beaucoup de divorcés et divorcés-remariés souffrent, ne comprennent pas pourquoi ils sont ainsi tellement plus stigmatisés et culpabilisés que tant d'autres pécheurs.

Faciliter la reconnaissance de nullité serait une mauvaise solution

Permettre plus facilement la reconnaissance de nullité conduirait probablement à devoir reconnaître nuls un très grand nombre de mariages. Cela constituerait en outre une mauvaise solution. Enfin, la question se pose de savoir comment les avocats d'officialité peuvent juger de la qualité d'un engagement dans un domaine aussi subjectif ?

Si l'on creuse en profondeur, tous les mariages seraient invalides tels que l'Église le conçoit (sur la notion d'engagement libre et sans contrainte). Car est-on vraiment libre lorsque l'on s'engage sous le coup de la passion amoureuse comme c'est de plus en plus le cas de nos jours ?



Réalise-t-on dans l'Église que du lieu-même de la mort, jaillit la vie ?

Est-on vraiment détaché et non sous contrainte de tout ce qui a construit notre personnalité jusqu'ici : ce que nos parents projettent sur nous, ce que la société (et l'Église aussi) nous inculque ?

Diocèse de Montauban.

Un canoniste me disait au cours d'une formation que quatre-vingt-treize pour cent des sacrements de mariage pourraient être reconnus comme nuls. Il serait temps que l'Église se rende compte qu'il faut revoir la théologie du sacrement de mariage. C'est ce que disait le Pape François dans l'avion à son retour des JMJ. Mais l'Église est-elle prête pour cela ?

Monique.

Après dix-sept ans de rencontres puis d'accompagnement des personnes divorcées, je m'autorise à penser que quasiment tous les conjoints ne sont pas conscients, lors de leur mariage, des vraies raisons qui les ont attirés vers celui ou celle qu'ils ont aimé(e). Nous sommes tous en effet très dirigés par notre inconscient. Les conjoints s'engagent donc par

rapport à des apparences, alors que ce sont des réalités tout autres qui vont se révéler peu à peu, au moins dans les manifestations extérieures auxquelles elles conduisent. Il y a donc en quelque sorte toujours "tromperie" au moment du mariage pour ces couples qui finissent dans le divorce. La reconnaissance de nullité du mariage pourrait donc être donnée à de très nombreuses personnes divorcées.

Mais cela reste une mauvaise solution pour trois raisons principales :

- 1- Cela conduit à nier la réalité de ce qui a été vécu.
- 2- La procédure, assez lourde, est très douloureuse pour les deux conjoints et elle fait souvent autant voire plus de dégâts que la procédure de divorce civil.
- 3- Enfin, rendre plus facile la reconnaissance de nullité risque d'éviter aux conjoints de s'interroger sur les raisons de leur échec. Or ce travail sur soi est essentiel si on veut se donner une chance de se créer un avenir plus heureux.

Edith.

Une solution

Ce serait de reconnaître le droit à l'erreur, à l'échec, au chemin à parcourir et surtout à un avenir après l'échec, en privilégiant la miséricorde de Dieu tout Amour.

La vraie solution consiste à accepter l'idée que, en matière de mariage comme en tout autre domaine, on puisse se tromper, on a droit aussi à un avenir quand on est passé par la case "échec et divorce".

Certes l'idéal est de réussir son couple, et c'est à quoi nous invitent Jésus et l'Église. Il faut tout faire pour y tendre. Mais Jésus ne nous demande pas de nous prendre pour Dieu ! Notre humanité est par essence même avec ses limites de créature, et n'a pas à se prendre pour le Créateur !

Il faut donc accepter que l'idéal ne soit pas toujours possible et donner une nouvelle chance à ceux qui ne parviennent pas directement à cet idéal.

Pour cela, au lieu de culpabiliser les divorcés, il faut les aider à comprendre leur histoire, à se reconstruire pour aller vers un avenir plus solide et plus paisible pour eux et pour leurs enfants : ceux-ci se construisent beaucoup mieux avec des parents qui font le choix d'aller vers la vie et de s'en donner les moyens, qu'avec des parents qui restent écrasés dans un couple mortifère ou qui ne rebondissent pas après une séparation, écrasés par les exigences de l'Église. Les enfants de ces derniers parents sont les divorcés de demain, hélas ...

Edith.

Les époux s'engagent à s'aimer d'un amour parfait comme le Christ aime son Église. Pour ma part, je pense que des personnes par définition limitées puisqu'humaines ne peuvent pas prétendre pouvoir s'aimer à la perfection du Christ et que nous serons toujours des pâles exemples de cet amour. C'est bien ce que nous dit saint Paul : *"Vous, les hommes, aimez votre femme à l'exemple du Christ : il a aimé l'Église, il s'est livré pour elle. (...) Pour en revenir à vous, chacun doit aimer sa propre femme comme lui-même, et la femme doit avoir du respect pour son mari. Ep 5, 25 et 33.*

■ Saint Paul met le mystère de l'amour humain dans son sens universel au même rang que l'amour du Christ mais par les mots *"pour en revenir à vous"* (traduction de la bible liturgique) il revient à la réalité humaine. Toutes les traductions de la Bible retiennent ces quelques mots dans des traductions différentes : *"Bref, en ce qui vous concerne,"* (Bible de Jérusalem), *"En tout cas, chacun de vous pour sa part"* (TOB), *"Quoi qu'il en soit pour vous"* (Bible Osty).

■ Saint Paul semble différencier les deux niveaux ; un niveau universel : l'union conjugale du Christ et de son Église que le mariage a pour vocation de refléter, et le niveau humain où chacun est appelé à avoir dans le Christ des relations nouvelles. De même qu'il parle de l'union entre mari et femme, dans ce chapitre, il parle des relations parents enfants, des esclaves avec leurs maîtres. Donc de toutes ces relations humaines soumises au péché. Il est dommage que les théologiens qui ont établi le mariage en tant

que sacrement n'aient tenu compte que de la première partie.

■ Ne pourrait-on pas voir le mariage comme sacrement dans sa dimension universelle mais reconnaître que chacun de ses membres est pécheur. Ne pourrait-on pas reconnaître que si le sacrement de mariage est un idéal vers lequel tout chrétien doit tendre, il n'en reste pas moins la dimension humaine sujette à l'échec.

Monique.

Pourquoi ne pas plutôt privilégier la miséricorde de Dieu face aux échecs humains ? Réalise-t-on dans l'Église que les échecs construisent ? Que de la mort, du lieu-même de la mort, jaillit la vie ?

Marie-Odile.

Il s'agit de croire en la capacité de l'homme à se métamorphoser, à rendre fécond, même un premier échec.

Catherine G.

D'autres Églises chrétiennes sans doute moins universelles mais avec les mêmes Évangiles de miséricorde paraissent plus proches du pécheur et c'est vraiment une tentation.

Benoît.

Annoncer la miséricorde de Dieu aux personnes séparées ou aux divorcés remariés est une priorité pastorale urgente aujourd'hui. Les réalités familiales sont multiples et révèlent de nombreuses blessures que l'Église se doit d'accueillir et de soigner, sans se protéger derrière des arguments legalistes et pastoralement contreproductifs.

Marie Claude et Vincent.

Les demandes : écoute, accueil, temps de prière

Que l'Église s'inspire de la miséricorde que Jésus a eue face à toutes les situations humaines qu'il rencontrait.

Claudine et Jean-Marie.

Accueil

Je pense que de nombreuses personnes attendent une main tendue. Elles ne le diront pas car le premier contact avec ces personnes ne sera peut-être que de l'agressivité. Il faut aller au-delà des apparences, et les aider à sortir ce qu'il y a au fond de leur cœur.

Ce ne sont pas des cas à traiter mais des êtres humains à rencontrer, à écouter et à soulager. Chaque rencontre est unique, aucune règle ne peut faciliter cela.

Le meilleur guide que nous ayons pour gérer ce genre de situations, c'est Jésus.

Comment en tant que chrétiens sommes-nous des passeurs d'Évangile et non pas des transmetteurs de règles ?

Françoise.

Puisque baptisées, les personnes divorcées remariées attendent que l'Église les reconnaisse comme des membres à part entière. Elles souhaitent être accueillies comme des blessés qui sont, de ce fait, encore plus en demande que leurs frères des sacrements de l'eucharistie et de réconciliation. L'attitude actuelle de l'Église, passablement legaliste, conduit des fidèles traversant cette épreuve soit à s'éloigner de l'Institution, soit à dépasser la loi et à retrouver le

chemin des sacrements après avoir jugé en leur âme et conscience que l'amour du Christ et son pardon sont plus forts que la loi de l'Église. Certains d'entre eux se rassemblent pour faire Église avec des frères animés par le même amour du Christ.

Il faut qu'il y ait des lieux d'accueil et de soutien pour ceux qui traversent cette épreuve, et parfois s'y perdent ! Il faut des lieux, de partage, de vie fraternelle, où l'on s'encourage, où l'on partage la Parole de Dieu, lumière sur le chemin.

■ Là aussi je peux témoigner que dans ces groupes où l'on s'écoute, se soutient, où l'on partage, où l'on prie ensemble, c'est une "petite Église" fraternelle qui se vit, et où le Seigneur donne vraiment sa grâce.

■ Mais le sait-on assez ? Il faudrait que ces groupes soient davantage connus, et soutenus dans les diocèses, souvent ils ne reposent que sur les forces de quelques personnes, alors qu'il y a beaucoup de besoins. Il faudrait aussi qu'ils soient plus ; ici, il y a des choses à inventer !

Diocèse d'Orléans.

Accueillir leur demande, sans arrière pensée, car elle fait preuve d'une souffrance d'abord, celle d'avoir rompu une histoire d'amour à laquelle chacun des deux croyait. Et ne pas penser qu'ils seront aidés ou compris si on leur dit qu'il existe une autre voie, une autre manière de vivre en Église, de partager la Parole de Dieu, de s'engager, car ce n'est pas

cela qu'ils demandent. En refusant ces deux sacrements aux personnes divorcées et remariées, l'Église met l'accent sur une faute irréparable et je ne comprends pas qu'elle puisse se donner ce droit-là sur les personnes. Je préfère partir du fait que chacun(e) de nous essaie de conduire sa vie du mieux qu'il peut, qu'il fait des erreurs et qu'il est prêt à les reconnaître, pour repartir dans la confiance d'un regard aimant et libérant.

Claire.

Accueillir aussi les enfants

Il est important pour les enfants de ces familles qu'ils n'aient pas le sentiment de ne pas être de "vraies" familles. Il y a des choses à trouver, éviter certainement les paroles où l'on sépare, justement, les familles "normales" et les autres.

Pardon et discernement

Je mettrais en place tout de suite l'accès au sacrement de réconciliation. Et ensuite après une période de discernement, de retrouvailles avec l'Église et ses prêtres, j'accorderais l'accès au sacrement de l'eucharistie aux deux, mari et femme, s'ils le souhaitent ou à l'un si l'autre ne souhaite pas entrer dans cette démarche.

Dans mon cas par exemple, je ne vois pas mon mari entreprendre un tel parcours (demande de pardon / Réconciliation) car il est plus blessé que moi. Mais je crois fermement



**Des blessés, peut être
plus en demande que leurs frères**

DR

à l'action par "capillarité" de ma propre démarche sur son être profond. Il faut laisser à chacun le temps de "maturation" qui lui est propre, respecter sa liberté ; croire en la fécondité de la vie, et en l'action de l'Esprit "qui souffle où il veut !"

Quel soulagement, quelle libération ce serait aussi pour ces prêtres qui se tourmentent dans toutes ces contradictions !

Catherine G.

Temps de prière

Un travail a été fait pour proposer une trame de temps de prière lors de mariage civil de personnes divorcées. Il a été présenté au conseil presbytéral, il y a deux ans déjà. Le travail devait continuer avec deux prêtres désignés par leurs pairs, mais cela n'est visiblement pas leur priorité puisque, entre les rendez-vous repoussés et les réunions oubliées par eux, rien n'avance de ce côté là. Chaque prêtre pratique à sa manière dans sa paroisse.

Chemin d'Espérance 16.



EDITO (suite)

Plus d'une centaine de réponses, certaines collectives, ont été reçues, qui feront l'objet d'un dossier transmis aux évêques de France, mais les premières ont permis la rédaction de ce numéro en les regroupant sous quelques points ; Situation irrégulière : exclusion – Conséquences de la rigidité de l'Église – Refus des sacrements et vie de foi – Reconnaissance de nullité – Les demandes : écoute, accueil, temps de prière – Remarques ou expressions particulières.

Réponses qui se recoupent, partielles sûrement, partiales aussi peut-être, mais ce sont vos réactions et il est important que nos évêques les entendent, une fois encore. Ce travail va se poursuivre : après le synode extraordinaire, il y aura un synode ordinaire, sur le même thème, en octobre 2015. Nous aurons peut-être à réfléchir et à nous exprimer à nouveau. Écrivez-nous pour partager votre point de vue. Bonne année à tous, dans l'espérance. ■

Bruno Laurent.

NB : Pour ne pas alourdir le questionnaire, nous avons enlevé les deux premières qui concernaient moins notre association : [a-) Le concubinage ad experimentum est-il une réalité pastorale importante dans votre Église particulière ? À quel pourcentage pourrait-on l'estimer numériquement ? b) Existe-t-il des unions libres, sans reconnaissance aucune, ni religieuse ni civile ? Y-a-t-il des données statistiques sûres ?]

Remarques ou expression

Ce chapitre reprend des phrases glanées dans les nombreux témoignages reçus qui nous permettent d'enrichir notre réflexion.

Pour bien préparer le synode :

Il est utile de nous approprier l'exhortation Apostolique du pape François : *Saint Thomas d'Aquin soulignait que les préceptes donnés par le Christ et par les Apôtres au Peuple de Dieu 'sont très peu nombreux. Citant saint Augustin, il notait qu'on doit exiger avec modération les préceptes ajoutés par l'Église postérieurement 'pour ne pas alourdir la vie aux fidèles' et transformer notre religion en un esclavage, quand 'la miséricorde de Dieu a voulu qu'elle fût libre.' 'Cet avertissement, fait il y a plusieurs siècles, a une terrible actualité. Il devrait être un des critères à considérer au moment de penser une réforme de l'Église et de sa prédication qui permette réellement de parvenir à tous'.* (N°43)

Père François Gacogne.

Aujourd'hui je ne puis m'empêcher d'avoir encore peur. Pourquoi ?

■ Reprenons les Actes du Synode du diocèse d'Angoulême de 1988, notamment l'acte n° 2213 ainsi que l'acte 124 du récent synode diocésain : qu'y a-t-il aujourd'hui de changé ? Rien.

■ Reprenons l'enquête nationale de 1980 puis l'enquête diocésaine de mars 90 sur la famille et, bien sûr, les divorcés remariés : qu'y a-t-il de nouveau ? Rien.

La place des divorcés remariés n'a pas évolué d'un pouce ; tout au plus tolère-t-on que le temps de prière (à l'occasion du remariage) se passe

à l'église mais avec combien de réserves : pas de ministre en aube, pas de bénédiction des alliances, et bien sûr toujours pas de sacrement.

Eddie (diacre)

Formulation du questionnaire

Tel que se présente ce document dans son ensemble, il a vraisemblablement été rédigé par des hommes, des clercs très certainement, spécialistes du droit canon, soucieux de la règle et de son application.

Un certain nombre de termes employés m'ont choqué par leur caractère de jugement et d'exclusion : "sens moral, le bien et le mal, la vérité, le mensonge, une quelconque équivalence au mariage, situation irrégulière, en sont-ils conscients ..."

L'ensemble de ces éléments, rédaction, complexité de certains termes font que ce document me paraît réservé à une certaine catégorie de chrétiens, suffisamment initiés et proches du centre. Il ne peut donc s'adresser au plus grand nombre ni les personnes à l'intérieur de l'Église ni, encore moins, celles à l'extérieur, en marge.

Ce sont pourtant elles que l'Église veut rejoindre !

Laïc, (plus de soixante ans.)

Diversité de situations

Je parle d'indifférenciation, car aujourd'hui, tout le monde est mis dans le même sac étiqueté "divorcés

remariés" : ceux qui changent de conjoint tous les six mois, comme ceux qui sont fidèles dans la durée dans un nouvel engagement, même non sacramentel. Sont mis dans le même panier, ceux qui maltraitent leur conjoint ou qui le jettent dehors, comme ceux (en l'occurrence souvent celles) qui sont contraintes de rompre une relation dans un contexte de violence conjugale pour ne pas mettre leur vie en péril.

Il est très curieux que le catéchisme de l'Église catholique dise assez justement : "Il se peut que l'un des conjoints soit la victime innocente du divorce prononcé par la loi civile ; il ne contrevient pas alors au précepte moral. Il existe une différence considérable entre le conjoint qui s'est efforcé avec sincérité d'être fidèle au sacrement du Mariage et se voit injustement abandonné, et celui qui, par une faute grave de sa part, détruit un mariage canoniquement valide" (CEC 2386). Sauf que l'on attend la suite, la conséquence de ce constat, et que curieusement, elle ne vient pas ! La vérité aujourd'hui, c'est que tous, dans l'Église, sans différenciation, subissent la même double peine : la première, celle de ne pouvoir se remarier ; et la seconde plus grave sans doute, celle d'être exclu, à vie, de tous les sacrements.

Père François Gacogne.

Un point essentiel concernant les expressions employées mérite d'être souligné : le choix du mot adultère pour le divorcé remarié. **Il existe pourtant une grande marge entre le conjoint qui s'est trompé ou qui**

s particulières



"Comment l'Église vit-elle son isolement du monde ?"

a été abandonné et qui revit une relation stable et durable dans la fidélité et celui qui commet l'adultère étant marié. Dans cette absence de nuance, ne pourrait-on voir un parallèle entre la loi vue dans un sens général et la manière dont Jésus a combattu son application, le regard sur la personne étant souvent absent ?

Remarié. Paris XVIIème

Miséricorde et Mariage

Aujourd'hui, et grâce à la rencontre d'un prêtre intelligent qui m'a soutenue spirituellement et grâce aux Coteaux Païs de Toulouse qui organise le parcours "Se reconstruire" j'ai pu retrouver une certaine confiance et la paix.

Diane.

Annonce de la miséricorde de Dieu oui peut être. Mais comment aller au delà d'une simple annonce ? Quant au soutien de l'Église il ne peut se réduire à une écoute bienveillante. Nous ne voulons pas de compassion. Nous voulons des actes. Les personnes séparées ont accès

aux sacrements, tel n'est pas le cas pour les divorcés remariés qui eux sont exclus : c'est quand même un comble alors que c'est eux, divorcés remariés qui ont le courage de tenter l'aventure du couple malgré un échec et qui font confiance à la vie !

Catherine G.

Le mariage catholique ne serait-il qu'une autorisation de relations sexuelles sans pécher ? En termes plus triviaux : Se marier pour avoir l'autorisation de coucher ?

Il me semble que c'est une vue bien réductrice d'une union de deux personnes qui s'engagent dans un projet commun, qui va bien au de-là de la relation physique.

Cela pose la question générale de la position de l'Église vis-à-vis de la sexualité qui aux yeux de la majorité des chrétiens n'est plus à jour.

Suzanne.

Après le mariage

Les conditions de vie parfois très difficiles de ces couples conduisent à des séparations...Et ces drames sont souvent vécus dans la solitude,

sans le soutien des communautés. On constate que le divorce ou la séparation concerne les parents de la moitié au moins des enfants inscrits en catéchèse.

Paradoxalement, ce sont souvent les épreuves rencontrées qui nourrissent une attente, une recherche.

A l'occasion du baptême d'un enfant, d'une inscription en catéchèse, de nombreux parents se remettent en route. Dans ces conditions, comment accompagner ces familles et leur permettre de vivre une initiation chrétienne à laquelle ils aspirent ?

Marie Claude et Vincent.

Questions

Qu'est ce qui éloigne le plus de Dieu, de son amour : un corps donné avec et par amour ou un cœur fermé par principe ?

Montauban.

Comment l'église vit-elle son isolement du monde où elle devrait s'insérer de manière diffuse ? Souffre-t-elle de cette distance et que fait-elle pour la réduire ?

Joseph.

Assemblée Générale - 24 mai de 9h30 à 12 h 30

Préparation d'un projet pour les régions (voir page suivante)

Repas à 12 h30 (chacun apporte de quoi partager) **A NOTER**

Pour **faire Église, bâtissons ensemble** des **lieux de fraternité**

Après toutes les merveilles données et reçues au cours de Diaconia 2013 à Lourdes lors de la Pentecôte, la question posée à Pierre et aux apôtres par les témoins de la première venue de l'Esprit Saint à Jérusalem : "Que ferons-nous, frères ?" (Actes 2, 37) pourrait se reformuler ainsi pour nous aujourd'hui :

"Comment faire Église ?

Comment bâtir ensemble des lieux de fraternité ?"

Servons la fraternité.

Lancé par l'Église de France, Diaconia 2013 est un appel à vivre davantage au sein de nos communautés la fraternité et l'Espérance avec les personnes en situation de fragilité, en leur donnant la parole et en appelant les autres à changer leur regard. Devant cet appel, le conseil d'administration décide d'inscrire l'association dans cette démarche d'Église. Ainsi à Lourdes nous animons un forum rassemblant plus de quatre cents personnes. La phrase d'Évangile "La pierre qu'on rejetée les bâtisseurs est devenue la pierre d'angle" nous sert de guide. D'emblée est posée l'affirmation que **pour faire Église, personne ne doit être laissé à l'écart car chacun a des richesses à partager**. Une question en découle alors : Comment les communautés chrétiennes peuvent-elles être des lieux de fraternité pour les personnes séparées, divorcées et remariées ?

Une pastorale des personnes divorcées est réclamée avec force par tous les participants. avec l'objectif de rompre l'isolement et de favoriser la reconstruction humaine et spirituelle des personnes vivant ou ayant vécu la rupture de leur couple. La demande est un accueil sans exclusive et sans jugement. Un service d'Église est à consolider, qui devrait

être décliné dans chaque diocèse et chaque paroisse, dans le cadre de groupes de paroles.

Comment faire ?

La mission donnée à Chrétiens Divorcés, Chemins d'Espérance est particulièrement claire et impérative. Pour y répondre, le conseil d'administration de l'association a décidé d'organiser une journée nationale d'action déclinée localement dans chaque diocèse ou par région. L'idéal serait que les manifestations que vous créerez aient lieu le même jour. Pour autant, nous pensons qu'il appartient à chaque communauté ecclésiale de trouver le thème et le mode de la rencontre.

Pour vous aider à construire cet événement, nous avons missionné deux administrateurs, Anne Didier Pétrement et Hugues de Lagarde. Ils auront pour mission de vous faire réussir ces actions dans vos territoires. À cette fin, ils suivent un parcours de formation-action conçue pour accompagner et développer des projets de fraternité dans l'esprit de Diaconia.

Première étape : apporter vos idées

Nous souhaitons vous impliquer dès le début de la construction de ce

projet. Pour apporter votre première pierre à l'édifice, la première étape consiste à alimenter la "boîte à idées". La parole est à vous, toutes vos idées sont les bienvenues. Vous pouvez réfléchir seul ou au sein de vos groupes d'échanges. Si vous travaillez en équipe, vous amorcerez ainsi, dès le démarrage, une dynamique qui vous accompagnera jusqu'à la fin de notre grand chantier.

Lors de la prochaine assemblée générale le samedi 24 mai 2014, nous débattons ensemble de ce projet en partant de vos idées, de vos désirs, de vos ambitions.

C'est un enjeu important pour nous qui sommes l'Église, mais aussi et surtout pour toutes les personnes qui s'en sentent exclues.

Nous espérons que vous répondrez nombreux à cet appel. D'avance un grand merci à toutes et à tous. ■

Vos délégués Diaconia

Hugues et Anne.

hugues.martin.de.lagarde@gmail.com
et anne-petremant@orange.fr

Accueils et Rencontres

16 - ANGOULÊME

"CHEMIN D'ESPÉRANCE 16" propose

- Un accueil individuel, écoute -
(contact par téléphone et rendez-vous gratuit).
- Une journée **"Synode pour la famille"**
avec Mgr Dagens
dimanche 15 mars de 9 h 30 à 16 h 00
- Une journée **"Pardon"** avec le père Guy de Lachaux
dimanche 13 avril 2013, de 9 h 30 à 17 h 00
*Une célébration eucharistique est prévue,
le 13 avril étant le dimanche des Rameaux.*

Contact : 06 62 00 85 64 lolmart@free.fr

38- ISERE

FONTAINE

La prochaine rencontre du groupe "Avance au large"
aura lieu salle Relais Saint-François d'Assise
32 rue maréchal Joffre - 38600 Fontaine

**"L'Amour de Dieu
Aimer et Être aimé"**

mercredi 26 mars 2014 à 19 h 00

Contact : Elisabeth Herzog - 04 76 96 24 10.

51 - LILLE

Groupe **SE.DI.RE**

Notre journée annuelle "SEDIRE" Diocèse de Lille s'inscrit
cette année dans un cycle de conférences et rencontres
proposées par la Pastorale Familiale.

**Journée du 15 mars.
"Enfants du divorce"**

Renseignements, inscriptions et lieu ("Accueil Marthe et
Marie" à LOMME) : en haut à gauche.

Fabienne IRDEL : jacques.irdel@club-internet.fr

59 - CAMBRAY

Groupe **SE.DI.RE**.

Après la troisième journée diocésaine d'octobre nous
relançons des groupes d'écoute et de partage sur le
thème du pardon, de la reconstruction. Les rencontres
sont étalées sur deux ans, à raison de cinq à six par an.

*Un groupe d'une quinzaine de personnes
en est à la deuxième année du parcours.*

Samedi 14 décembre 2013 : nous avons réuni
le groupe pour le chemin du pardon; l'après-midi les
membres de l'équipe SE.DI.RE. nous ont rejoints pour
répondre aux questions concernant les personnes
divorcées et remariées en vue du synode sur la famille
qui réunira nos évêques à Rome en 2014.

*Les réponses seront apportées à Mgr François Garnier
notre archevêque, qui nous a demandé d'en discuter*

Contact : Pascale et Francis Van Elslande - Délégués
diocésains à la Pastorale SE.DI.RE. de Cambrai
(personnes SEparées, DIvorcées, DIvorcées REMariées)
03 27 63 13 11 - 06 09 42 18 25
se.di.re@cathocambrai.com

69 - RÉGION LYONNAISE.

Une rencontre aura lieu à la salle des fêtes, parc de la
Mairie 69580 Sathonay Village

Dimanche 1er Mars 2014 de 16 h 00 à 18 h 00
"L'Église et le divorce, parlons en !"

Quel accueil pour les personnes séparées, divorcées
pour les couples divorcés remariés dans notre société et
dans l'Église catholique ?
Des attentes, des propositions...

Rencontre organisée avec la Mission de France, Groupe Revivre, Chrétiens
Divorcés - Chemin d'Espérance, SEDIRE Lyon, Equipe Reliance Lyon.

A 18 h 00 "Messe autrement"
à l'église Saint-Laurent de Sathonay Village.

Renseignement et contact : Pierre & Catherine Giniès
pierre.ginies@laposte.net

74 - HAUTE-SAVOIE

Le mouvement Divorcés Chrétiens Échange & Prière, membre de la Pastorale de la Famille et partenaire de la Maison de la Famille du diocèse, vous accueille dans l'un de ses 4 groupes de parole :

THONON-LES-BAINS & CHABLAIS

Les prochaines rencontres ont lieu : salle sous l'église N-D de Lourdes - 8, avenue de Genève à Thonon-les-Bains

les lundis à 19 h 30
17 mars, 28 avril, 2 juin
et 7 Juillet.

Responsable : Annick Litzler
04 50 26 75 96

CLUSES & HAUTE-VALLÉE-DE-L'ARVE

Les prochaines rencontres ont lieu : salle paroissiale Saint-Bruno 1, rue des lacs à Cluses

les mardis à 19 h 00
14 janvier, 18 février

Responsable : Bernard Spadone
04 50 24 16 19

ANNEMASSE-GNEVOIS-FAUCIGNY

Les prochaines rencontres ont lieu à la maison paroissiale 1, rue de la Paix à Annemasse

les mardis 4 mars, à 20 h 00
8 avril, 20 mai, 1er juillet

Responsables : Reine et Noël Thomasson - 04 50 39 34 60

SOS CHRETIENS DIVORCES
06 85 99 91 79
lundi soir de 19 h à 22 h

BASSIN D'ANNECY & TOUR DU LAC

Les prochaines rencontres ont lieu : salle Paroissiale sous l'église Saint-Paul 12, rue de l'aérodrome 74960 Meythet.

les vendredis à 19 h 30
21 février, 4 avril,
23 mai, 27 Juin.

Responsables Gérard & Joëlle Bourmault - 04 50 51 40 17.

67 - ALSACE

GROUPE RUPTURES

Ce groupe accueille les personnes en rupture de couple, divorcées, divorcées remariées.

Permanences d'accueil et d'écoute les samedis

15 février, 22 mars
et 17 mai, de 9 h 00 à 11 h 00

au Centre St Joseph
10 rue de l'Orme à Illkirch.

Contact : Sœur Micheline Rossignol,
grouperuptures@yahoo.fr

80 - AMIENS

La Pastorale des familles demande : **des fiches concrètes**
(questions, prière, texte évangélique etc...)
pour travailler en équipe.

86 - MIGNÉ AUXANCES

Samedi 23 novembre, l'équipe diocésaine de la Pastorale des personnes divorcées et divorcées remariées proposait une rencontre autour du thème du regard. Une vingtaine de personnes se sont retrouvées à la communauté de Salvart.

Ce fut d'abord un regard sur nos vies (Avec quelles lunettes, je regarde ma vie - Comment je ressens le regard des autres - Quels regards construisent, détruisent ?) Les échanges riches mettent en évidence beaucoup d'interrogations et aussi, parfois, des souffrances.

Après un temps de convivialité autour d'un pique-nique partagé, nous nous sommes tournés vers le Christ : "Avec quelles lunettes, le Christ nous regarde-t-il ?" A partir de l'Évangile de la femme adultère, Jésus nous révèle

un Dieu qui ne condamne pas, qui remet debout et qui ouvre un chemin d'avenir.

Après des informations sur le synode sur la famille souhaité par le Pape François, la journée s'est terminée par un temps de prière à l'oratoire. Temps construit par les participants autour de trois mots MERCI, PARDON, S'IL TE PLAÎT. Une façon d'offrir à Dieu cette journée et de la conclure par ces paroles :

"Que ton regard soit le regard de Dieu.
Change ton regard et la vie jaillira"

La prochaine rencontre aura lieu **samedi 12 Avril**, en présence de *Mgr Wintzer, notre archevêque.* ■

Gérard Loison.

75 - ILE-DE-FRANCE

**Samedi 29 mars
de 14 H à 18 H**

La coordination régionale vous invite,
paroisse Saint-Hippolyte (salle 27) au
27, avenue de Choisy - 75013 Paris à
une après-midi de rencontre et de
partage sur le thème :

**"Séparés, divorcés,
Comment vivre aujourd'hui ?"**

**Venez avec une parole qui vous fait
vivre, qui vous aide à avancer,
qui vous relève.**

Contact :

Hugues : 06 03 75 31 95

contact@chretiensdivorces.org

**Nous sommes en
début d'année,
pensez à renouveler
votre adhésion 2014.**

Adieu Jacques

Jacques Poncet, qui a
assuré la relecture du journal
Chrétiens Divorcés, Chemins
d'Espérance pendant bien
une quinzaine d'années est
décédé le 27 janvier.

Je n'ai jamais rencontré Jacques
autrement que par téléphone
ou par mail depuis que je monte
le journal.

Si j'ai bien compris ses petites
allusions, toujours sans s'apitoyer,
c'est souvent dans les salles
d'attente des hopitaux qu'il
relisait la maquette et y apportait
les corrections de ponctuation,
d'orthographe et parfois de lisibilité.
Je ne connaissais pas ces règles
quand j'ai commencé à monter le
journal. C'est avec joie que je recevais
alors, de sa part, une "Petite bible
pour la réalisation du journal" : avec
des conseils comme, ne pas abuser
des points d'exclamations et des
capitales, règles pour mettre un tiret
ou non aux noms de rue, d'église, de
départements, etc.

Je reste impressionnée par cette
force qui l'habitait, soutenue



par une capacité de faire de
l'humour tout en révélant une
détresse au fond de son combat.

Le Conseil d'Administration de
Chrétiens Divorcés, Chemins
d'Espérance et le Comité de
rédaction rejoint dans la prière, sa
femme Michelle, leurs cinq enfants et
seize petits enfants. ■

Martine Loloum.

Merci Jacques

BULLETIN D'ADHESION 2014

Nom*

Prénom

*Merci d'indiquer le nom de la personne responsable pour les personnes morales, paroisses, pastorales familiales, etc.

Adresse

Ville

Code postal

Téléphone

Courriel

Cotisation de base : 25 € - cotisation couple : 30 €

Montant versé.....Euros.

* La cotisation de 25 € ne doit cependant pas être un frein à votre adhésion à l'association "Chrétiens Divorcés, Chemins d'Espérance".

Mise à disposition d'anciens numéros :

- Antérieurs à 2008, assortis ou non : lot de 5 : 5€ (frais). -
- A partir de 2008 : prix coûtant à l'unité.

Chèque à adresser à : Chrétiens Divorcés, Chemins d'Espérance - 27 avenue de Choisy - 75013 Paris

44 - NANTES

CHEMIN D'ESPERANCE 44

Paroisse Saint Jean d'Erdre et Gesvres

Arrivée du Père Jean-Yves YOU à la paroisse. Aujourd'hui, il accompagne le groupe des personnes en situation de séparation, de divorce ou de remariage. Joie !

Au retour des vacances d'été, relance des rencontres à partir d'un DVD d'Yves BOULVIN, formateur en relation humaine, psychologue et consultant. Il anime depuis plus de vingt ans, les émissions "Foi et psychologie" retransmises sur différentes radio francophones.

Le titre du DVD "Un trésor se cache dans tes blessures".

La première rencontre sur ce thème a eu lieu le 9 septembre 2013 et les participants ont cheminé sur les cinq grandes blessures de l'enfance :

Vivre l'abandon, Vivre le rejet, Vivre l'humiliation, Vivre l'injustice, Vivre la trahison.

Comment dépasser la souffrance qui décourage, laisse vide pour que ces souffrances deviennent un élan pour un demain plus serein ? Comment transformer l'échec, la peur, la blessure pour que je puisse grandir ? Il faut les reconnaître ! C'est ce chemin que nous avons pris ensemble : rechercher en quoi notre enfance a marqué ou marque notre vie.

Deux autres rencontres sur ce même thème, aidé par les paroles d'Yves BOULVIN ont été programmées en janvier et en mai 2014.

La prochaine rencontre aura pour thème : **"Être soi-même"**.

Être soi-même c'est avoir de l'estime pour soi : aimer l'autre commence par s'aimer soi-même. Cette décision d'aimer n'est pas une contrainte, c'est un choix. Pour tisser ce lien avec

nous-mêmes, nous avons d'abord à nous délier du passé, des blessures, de la toute puissance, de la fusion ou de la dépendance.

Dans notre vie d'enfant, il y a des abandons, des rejets, des humiliations, des injustices, des trahisons vécues qui m'ont construit(e) ou qui m'ont blessé(e). Et pour me protéger contre d'autres blessures, j'ai pris un masque qui cache ce que je vis au fond de moi. Le masque de la dépendance, le masque de la colère, le masque de la révolte, le masque de la fusion, le masque de l'indépendance, le masque de la toute puissance, et bien d'autres.

Vivre vrai, c'est se montrer tout entier, dans ses limites et ses faiblesses mais surtout, dans sa beauté de l'accueil, de l'écoute, de la parole, du respect, de la disponibilité, de la confiance envers soi-même.

Merci, à chaque participant qui s'exprime, qui se dit, qui se découvre, qui met ainsi des mots sur ce qu'il vit, sur ce qu'il ressent avec authenticité. Prise de paroles qui adoucit les maux qui font souffrir. ■

Monique et Raphaël
raphaël.gouverne@gmail.com

Vous ne trouvez pas les infos de votre secteur dans ce numéro ?

**Allez sur le site :
chretiensdivorces.org**

**ou contactez :
contact@chretiensdivorces.org**

"Chrétiens Divorcés, Chemins d'Espérance"

27, avenue de Choisy - 75013 Paris

Secrétariat : 06 13 14 95 44

Courriel : contact@chretiensdivorces.org

Site : chretiensdivorces.org

Objet de l'association

Association loi de 1901

fondée pour "créer, animer, gérer, au sein de l'Église catholique, dans l'esprit de l'Évangile, un cadre d'accueil et de rencontre de personnes concernées par le divorce. Dans ce but, l'association peut entreprendre toute action jugée utile, notamment diffuser un bulletin de liaison périodique, publier des documents ou organiser des manifestations".

Rédacteur en chef :

Bruno Laurent

Mise en page : Martine Loloum

**L'équipe de rédaction
est composée**

du père Bruno Laurent.

**et de personnes divorcées
et divorcées remariées**

Edith Bastid, Jean-Loïc Favre,
Hugues Martin de Lagarde,
Catherine Legendre-Coutier,
Martine Loloum,
Monique Rouquié-Parriel,

Relecture : Comité de rédaction.

Photogravure, Impression :

Imprimeries PATON

71, avenue Maréchal-Leclerc,

10122 Saint-André-les-Vergers

Commission paritaire N° 75727

N° ISSN 1261-3037